

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2020

Vote des taux d'imposition de 2020 – contributions directes

Il est décidé de reconduire les taux des contributions directes de l'année 2019, soit 13,46% pour le foncier bâti et 48,00% pour le foncier non bâti.

Budgets primitifs 2020

La prévision des dépenses et des recettes de fonctionnement est de 1 213 000 € et en investissement de 1 742 500 €.

Le budget assainissement s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 56 850.15 € et en investissement à 84 094.38 €.

Le lotissement « La résidence des Ormes » s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

section de fonctionnement : 39 458.18 € et section d'investissement : 3 243.25 €.

La commune démarre actuellement les travaux de la future maison de santé et reconduit les travaux de voirie. La commune a sollicité les différentes instances afin d'obtenir des subventions pour ces travaux.

Pour clôturer cette présentation, Monsieur BIORET informe le Conseil municipal que la situation financière de la commune est saine et n'apporte aucune observation de sa part.

Création d'un nouveau lotissement

Ce futur lotissement, en projet sur le site du Prat, se dénommera « Jardins du Séquoia ».

Afin de pouvoir lancer les études d'aménagement, il est proposé d'inscrire les opérations financières suivantes : Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent en recettes et en dépenses pour un montant de 10 510 €.

Subventions 2020 aux associations sportives, caritatives et culturelles

Club de football	2 500,00 €
ADMR de Ruffiac – fonctionnement -	2 210,00 €
ADMR de Ruffiac et environs	750,00 €
Basket club de Ruffiac	1 000,00 €
Vélo club ruffiacois	800,00 €
Association L'Outil en Main	2 000.00 €
Société de chasse (subvention campagne de piégeage 2018)	800,00 €
Société de chasse	230,00 €
UNACITA	310,00 €
Secours catholique	160,00 €
Association FORLANE – Ruffiac	150,00 €
Les restos du Cœur	150,00 €
Chambre des métiers du Morbihan (2x50 €)	100.00 €
CFA du Morbihan (4x50€)	200.00 €
IREO Les Herbiers (1X50 €)	50.00 €
Banque alimentaire	300,00 €
Comité catholique contre la faim (CCFD)	80,00 €
Agriculteurs de Bretagne	145,00 €
Ligue contre le cancer	100,00 €

Donneurs de sang de Malestroit	70,00 €
Mucoviscidose	60,00 €
Aso. Des Laryngectomisés et Mutilés de la Voix de Bretagne	50,00 €
Croix rouge française – Ploërmel	50,00 €
La croix d'or Alcool assistance	50,00 €
Union départementale des sapeurs-pompiers du Morbihan	50,00 €
Rêves de Clown	50,00 €
Harmonie « La Saint-Marc » pays de MALESTROIT	10,00 €
Solidarité Paysans	50,00 €

Election de la commission d'appel d'offres et de délégation de service public

Le Conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres et de délégation de service public. Le Maire ou son représentant sont membres de droit.

Ont été nommés :

- Messieurs Gilles RADIOYES, Denis GUÉHO, Yves THÉTIOT, membres titulaires
- Messieurs Dominique DANY, Jean-François GUILLEMOT et Madame Michaëlle GUILLEMOT, membres suppléants

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée :

- Du Maire ou de l'Adjoint délégué, président
- De 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal arrête et présente à la Direction des Services Fiscaux une liste de 24 contribuables parmi lesquels le Directeur des services fiscaux du Morbihan désignera les 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui siégeront au sein de la CCID.

Médiathèque : changement du serveur

Le logiciel actuel a été sérieusement endommagé lors d'une mise à jour de Windows ce qui a entraîné une impossibilité d'utilisation pendant quelques mois.

Le logiciel sera reconditionné dans le cadre de la maintenance.

Le serveur étant devenu obsolète, le Conseil décide de le remplacer pour un coût de 1 660.59 € HT.

Une décision sera prise ultérieurement pour migrer vers une nouvelle version de logiciels.

Cimetière communale : Migration vers une nouvelle version des logiciels

La gestion du cimetière est informatisée depuis 2013 à l'aide du logiciel Gescime.

La nouvelle version de ce logiciel, Gescime 4, offre une nouvelle ergonomie et de nouveaux services en ligne aux administrés : recherche de défunts, tarifs des concessions, site internet du cimetière, géolocalisation des sépultures depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Une meilleure visibilité permettra de renouveler les concessions échues et d'avoir plus de contacts avec les familles.

Le Conseil municipal décide de migrer vers une nouvelle version du logiciel Gescime 4 pour un montant de 2 167 € HT.

Projet de création de la maison de santé – avenant à la maîtrise d'œuvre

Il est rappelé que le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au cabinet BLEHER de PLUMELEC pour un taux de rémunération fixée à 8.96 % (missions de base et complémentaire), soit un montant d'honoraires de 40 335 € HT sur la base d'un coût prévisionnel des travaux de 450 000 € HT.

Depuis, le cabinet de maîtrise d'œuvre a réalisé un Avant-Projet Détaillé (APD) avec une décomposition en lots pour un montant prévisionnel de 535 350 € HT de travaux.

Il convient à ce stade des études de conception, et conformément aux dispositions du cahier des clauses administratives particulières, d'établir par avenant le « forfait définitif de rémunération » du maître d'œuvre.

Le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre sera de 47 959.31 € HT, un avenant sera signé avec le maître d'œuvre.

Intervention sur le clocher de l'église

Suite à des travaux sur l'horloge de l'église, il a été signalé une fuite sur la toiture du clocher. Une intervention avec nacelle est à prévoir très rapidement afin de ne pas endommager la charpente du clocher.

Le Conseil municipal valide le devis de la société CHATEL de LA GACILLY pour une intervention avec une nacelle sur poids lourd de 52 ml pour un montant de 4 236.16 € HT.

Recrutement d'un second agent au service technique

La commission en charge du personnel communal s'est à nouveau réuni pour étudier les différentes candidatures.

Le Conseil municipal décide de retenir la candidature de M. Stéphane RENAUDIN, domicilié au Domaine des Ormes à Ruffiac, en CDD d'un an.